

Gouvernement du Québec

### Décret 848-2007, 3 octobre 2007

CONCERNANT l'entérinement du Protocole de coopération en matière de mobilité des jeunes Réunionnais entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Conseil régional de la Réunion, signé à Montréal, le 23 février 2007

ATTENDU QUE la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Conseil régional de la Réunion ont signé à Montréal, le 23 février 2007, le Protocole de coopération en matière de mobilité des jeunes Réunionnais;

ATTENDU QUE l'objet de cette entente vise à promouvoir la coopération entre les Parties afin de favoriser des projets de mobilité de jeunes Réunionnais au Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2 de l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (L.R.Q., c. M-16.1), le ministre peut conclure, dans l'exercice de ses responsabilités et conformément à la loi, des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou avec l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;

ATTENDU QUE cette entente de coopération constitue une entente internationale au sens de l'article 19 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 20 de cette loi, les ententes internationales doivent, pour être valides, être signées par le ministre et entérinées par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles:

QUE soit entériné le Protocole de coopération en matière de mobilité des jeunes Réunionnais entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Conseil régional de la Réunion, signé à Montréal, le 23 février 2007, dont le texte est annexé à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48750

Gouvernement du Québec

### Décret 849-2007, 3 octobre 2007

CONCERNANT l'entérinement de l'Entente portant sur des services de francisation entre la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Centre culturel français de Moscou, signée à Vienne et à Moscou, les 7 novembre et 6 décembre 2006

ATTENDU QUE la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Centre culturel français de Moscou ont signé une entente portant sur des services de francisation, le 7 novembre 2006 à Vienne et le 6 décembre 2006 à Moscou, en vue d'offrir à des candidats à l'immigration au Québec qui se trouvent en Russie la possibilité d'acquérir la connaissance de la langue française devant leur permettre de répondre aux exigences de sélection ou faciliter leur établissement au Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (L.R.Q., c. M-16.1), le ministre a notamment pour fonctions de prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent, dès leur arrivée ou même avant qu'elles ne quittent leur pays d'origine, la connaissance de la langue française;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 7 de cette loi, le ministre peut conclure, dans l'exercice de ses responsabilités et conformément à la loi, des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou avec l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;

ATTENDU QUE cette entente constitue une entente internationale au sens de l'article 19 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 20 de cette loi, les ententes internationales doivent, pour être valides, être signées par le ministre et entérinées par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles: